

Du registre aux délibérations du Conseil  
Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui suit :

**Administration Communale**

**Séance du 04 mars 2013.-**

**de**

**Réf. CC/13/02/02/MB.-**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

2. Programme de politique générale – Approbation.-

**Sont présents** : MM. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président,  
Mme INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA  
Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,  
M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes BILLIET Virginie,  
GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme  
VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM.  
ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, ENGIN Bernard, BONNECHERE  
Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M.  
BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu les articles L1133-1 et L1223-27 du Code de la démocratie locale et de la  
décentralisation ;

Considérant que le Collège communal doit soumettre au Conseil communal un  
programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au  
moins les principaux projets politiques dans les trois mois de son installation ;

Considérant que ce programme doit être publié conformément aux dispositions de  
l'article L1133-1 et de la manière prévue par le Conseil communal ;

Considérant que ce programme doit être publiés par le Collège communal par voie  
d'affiche indiquant l'objet, la date de la décision par laquelle il a été adopté, le lieu où le  
texte a peut être consulté par le public ;

Attendu la déclaration de politique générale établie par le Collège communal ;

Attendu que la documentation relative à l'objet a été mise à la disposition des Conseillers  
communaux dans le dossier du Conseil communal qui est disponible dans le bureau du  
Secrétaire communal ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver la déclaration de politique générale du Collège communal pour la  
mandature 2012-2018 reproduite ci-dessous.

Article 2 :

De publier ladite déclaration selon l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 3 :

De reproduire cette déclaration dans le bulletin communal et sur le site Web de la Commune de Morlanwelz.

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE  
DE LA MAJORITE**

Malgré une situation politique, économique et sociale difficile, la majorité vous présente sa déclaration de politique générale qui se veut malgré tout ambitieuse, équilibrée et surtout réaliste.

Les nombreux projets annoncés dans notre programme seront échelonnés dans notre plan quinquennal, en fonction des priorités définies par notre groupe mais également par tous ceux qui souhaitent ce qu'il y a de mieux pour leur Commune.

**AXE 1 – MORLANWELZ : CITE DE L'ENSEIGNEMENT**

Objectif 1 : Lutter contre le décrochage scolaire

Objectif 2 : Améliorer le service rendu aux parents

Objectif 3 : Favoriser les échanges pédagogiques et linguistiques

Objectif 4 : Réduire la fracture numérique

Objectif 5 : Promouvoir l'éducation aux technologies nouvelles en rapport avec le développement durable et la biodiversité.

**AXE 2 – MORLANWELZ : HARMONIEUSE ET SOLIDAIRE POUR UN CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE AGREABLES**

Objectif 6 : Assurer un cadre de vie agréable, propre et sécurisé

Objectif 7 : Poursuivre la rénovation urbaine et paysagère de la Commune de Morlanwelz

Objectif 8 : Orienter l'urbanisme vers des constructions écologiques et durables

Objectif 9 : Assurer un logement décent pour tous

**AXE 3 – MORLANWELZ : VOTRE SECURITE : NOTRE PRIORITE**

Objectif 10 : Intensifier les actions de la Police de proximité au service de la population

Objectif 11 : Agir sur la mobilité pour assurer la sécurité

Objectif 12 : Prévenir et poursuivre les incivilités

Objectif 13 : Réorienter les actions du Plan de cohésion sociale

**AXE 4 – MORLANWELZ : UNE COMMUNE MULTISERVICES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET A L'ECOUTE DE TOUS SES CITOYENS**

Objectif 14 : Assurer le bien-être de nos seniors

Objectif 15 : Assurer l'encadrement des enfants, renforcer et améliorer leur accueil

Objectif 16 : Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées

Objectif 17 : Morlanwelz : objectif santé via le réseau communal de santé notamment

**AXE 5 – MORLANWELZ : UNE COMMUNE QUI BOUGE, JEUNE, SPORTIVE ET DYNAMIQUE**

Objectif 18 : Favoriser la pratique du sport pour tous, dès le plus jeune âge

Objectif 19 : Développer l'offre d'infrastructures sportives

Objectif 20 : Permettre la pratique sportive sans obligation d'être affilié à une structure officielle

Objectif 21 : Organiser la prise en charge des enfants pendant la période des vacances scolaires

Objectif 22 : Identifier les jeunes en difficulté grâce à une politique de prévention constante visant à mieux les orienter

Objectif 23 : Responsabiliser les jeunes à la citoyenneté

**AXE 6 – MORLANWELZ : UNE COMMUNE AXEE SUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Objectif 24 : Valoriser le Domaine de Mariemont par l'implantation du projet Feder

Objectif 25 : Valoriser les espaces verts via l'Ecotourisme et le Tourisme sportif

Objectif 26 : Valoriser les friches industrielles

Objectif 27 : Valoriser le Tourisme de mémoire et le Tourisme culturel

Objectif 28 : Promouvoir le développement économique local de l'Entité

**AXE 7 – MORLANWELZ : UNE CULTURE ACCESSIBLE A TOUS AU SERVICE DE TOUS**

Objectif 29 : Stimuler l'accès aux patrimoines artistique, culturel et folklorique

Objectif 30 : Valoriser la nouvelle Bibliothèque comme lieu de rassemblement des initiatives culturelles

Objectif 31 : Inscrire la Culture au centre du développement urbain

Objectif 32 : Transformer les lieux culturels en des espaces ouverts et vivants

Objectif 33 : Valoriser la participation citoyenne

Objectif 34 : Intensifier la coopération culturelle transfrontalière

Pour chacun des objectifs, des actions sont prévues et le souci de transversalité est évident.

Le 22 février 2013  
Pour la majorité,  
Christian MOUREAU  
Bourgmestre

En séance, jour que dessus.  
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) C. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,